

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligations de sécurité et de formations imposées par le Code du Travail, notamment l'art. R4544-9 indiquant que « les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des personnes formées » et l'art. R4544-10 qui précise notamment qu' « avant de délivrer l'habilitation électrique, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des travaux qui lui sont confiés. »
Norme NFC 18510

PUBLIC CONCERNE

Toutes personnes ayant de l'expérience professionnel sur les installations électrique ou dans le voisinage.

PRE-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.
Savoir lire, écrire et compter.

OBJECTIFS

Rendre l'apprenant capable de :

- Respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C18-510 dans les domaines et situations propres à son établissement ou lieux d'intervention ainsi qu'à sa fonction
- Mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement ;
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Obtention de l'avis de formation favorable pour être habilité

CONTENU :

1. TRONC COMMUN

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
Zones d'environnement et leurs limites
Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
Surveillance des opérations
Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée
Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
Évaluation du risque électrique

2. MODULE B2(V) (Théorie)

Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation ;
Rendre compte de son activité.
Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles

de chacun, etc.).

Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux.

Organiser, délimiter et signaler la zone de travail (pour B2 et B2V).

Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT

Respecter la zone de travail.

Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.

Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les charges de travaux).

Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.

Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.

Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail.

Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.

Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.

Effectuer la deuxième étape de consignation.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

3. MODULE BR (Théorie)

Limites des habilitations BR (chargé d'interventions générales et BS (chargé d'interventions élémentaires)

Fonctions des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation

Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes

Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation

Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...

Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT (Basse Tension) générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte

4. MODULE BC (Théorie)

Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.

Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.

Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes).

Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.

Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.

Décrire les opérations de consignation.

Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

5. MODULE B1(V) (Théorie)

Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage

Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations

Habilitation : symbole et limites

Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification

Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation.

6. MODULE B2(V) (Pratique)

Enumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre
Balisage de la zone de travail
Surveillance d'une zone de travail
Comportement adapté en fonction des risques
Pose d'un équipement de protection collective pour les habilités lettre V (Nappe isolante, écran, etc.)
Compte rendu auprès du chargé de consignation ou chargé d'exploitation électrique
Rédaction des documents nécessaires

7. MODULE BR(Pratique)

Analyse préalable à l'intervention BT
Enumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local
Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle
Réalisation d'une pose de nappe
Réalisation d'une intervention BT générale

8. MODULE BC (Pratique)

Analyse préalable à la consignation
Enumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre
Réalisation d'une consignation en une étape
Rédaction des documents nécessaires
Compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique

9. MODULE B1(V) (Pratique)

Enumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre
Comportement adapté en fonction des risques
Respect des consignes de sécurité pour exécuter les travaux
Pose d'un équipement de protection collective pour les habilités lettre V (Nappe isolante, écran, etc.)
Compte rendu auprès du chargé de travaux.

METHODE PEDAGOGIQUE

Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience.
Mises en situation pratique sur installations pédagogiques ou sur le site.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support de cours par vidéoprojecteur,
- Divers outillages et appareils électriques
- Un recueil des prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.
Une évaluation certificative, théorique et pratique, est réalisée en fin de formation.

INTERVENANT

Formateur expérimenté et spécialiste en habilitation électrique.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation (avis après formation portant la mention Favorable ou Défavorable) sera remis à l'employeur

DUREE FORMATION

3 jours (21 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est conseillé tous les 3 ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.